

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 décembre 2008

~~~~~  
Aide à la définition d'un projet urbain sur la commune de Puéchabon

Convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

et la commune de Puéchabon

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 décembre 2008, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 19 mai 2008 portant sur l'aide à la définition de projets urbains communaux,

Vu les modalités de l'aide apportée par la communauté de communes en matière d'aide à la définition de projets urbains communaux,

Considérant que dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », il a été déclaré d'intérêt communautaire l'élaboration de documents permettant aux élus communaux et porteurs de projet de disposer d'éléments stratégiques et techniques sur des problématiques intéressant l'ensemble ou partie des communes de la communauté de communes,

Saisi d'une demande de la commune de Puéchabon en date du 24 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer la convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Puéchabon,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 124 le 23/12/2008
Publication le 23/12/2008
Notification le 23/12/2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 23/12/2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET